



# BILAN ANNUEL 2013 DE L'ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 FR1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT- CYR-SUR-MORIN »



Février 2014

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu  
Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne





## Table des Matières

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000</b>	<b>3</b>
<b>1.2 L'ANIMATION</b>	<b>3</b>
<b>1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB</b>	<b>3</b>
<b>1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE</b>	<b>4</b>
<b>2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES</b>	<b>4</b>
<b>2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000</b>	<b>4</b>
<b>2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES</b>	<b>4</b>
<b>2.3 ANIMATION DES MAET</b>	<b>5</b>
<b>2.3.a LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>	<b>5</b>
<b>2.3.b L'ANIMATION TERRAIN</b>	<b>5</b>
<b>2.3.c L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS</b>	<b>5</b>
<b>2.3.d LE SUIVI DES AGRICULTEURS</b>	<b>6</b>
<b>2.3.e PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>7</b>
<b>2.3.f SYNTHESE SUR LA SIGNATURE DES MAET</b>	<b>8</b>
<b>2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000</b>	<b>8</b>
<b>2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS</b>	<b>8</b>
<b>2.6 ANIMATION FONCIERE</b>	<b>9</b>
<b>3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS</b>	<b>9</b>
<b>4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	<b>9</b>
<b>4.1.a CAMPAGNE DE PECHEs ELECTRIQUES</b>	<b>10</b>
<b>4.1.b CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)</b>	<b>10</b>
<b>4.1.c IDENTIFICATION DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICHOBATRACHION »</b>	<b>11</b>
<b>5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION</b>	<b>12</b>
<b>5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA</b>	<b>12</b>
<b>5.1.a SITE INTERNET</b>	<b>12</b>
<b>5.1.b COMMUNICATIONS AVEC LES MEDIAS</b>	<b>12</b>
<b>5.1.c SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS</b>	<b>12</b>
<b>5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS</b>	<b>12</b>
<b>5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS</b>	<b>13</b>
<b>5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE</b>	



<b>TERRITOIRE</b>	<b>14</b>
<b>5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES</b>	<b>14</b>
5.5.a BULLETIN INFO SITE	14
5.5.b 10 <sup>e</sup> FORUM DE PROVINS NATURE ET ENVIRONNEMENT	15
5.5.c ANIMATIONS SCOLAIRES	15
<b>5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE</b>	<b>15</b>
<b>6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE</b>	<b>16</b>
<b>7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE</b>	<b>17</b>
7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	17
7.1.a ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	17
7.1.b ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL	18
7.1.c REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT	18
7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	18
7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB	18
7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE	18
<b>8. SYNTHESE</b>	<b>19</b>



## 1. PREAMBULE

### 1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 mars 2009 et l'animation du site a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2012.

### 1.2 L'ANIMATION

La présidence du Comité de pilotage est assurée par Monsieur Jean-François DELESALLE, également maire de la commune de Doue et vice-président de la Communauté de communes « La Brie des Morin ».

C'est la Communauté de communes « La Brie des Morin » qui a été désignée pour porter l'animation du site. Elle a décidé de confier cette tâche au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon ».

En 2013, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été estimé à 113.8 jours répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- 10,8 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- 103 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la deuxième année d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

### 1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent : « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire, 2 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.



Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et autres contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

## 1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivant :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

## 2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

### 2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Cette deuxième année d'animation a permis d'informer et de sensibiliser les propriétaires aux Contrats Natura 2000 existant via un Bulletin d'Information (mai 2013) et la tenue d'une réunion publique d'information (26 novembre 2013). La base de données des propriétaires, indispensable pour contacter les riverains, a pu être partiellement corrigée suite à l'envoi du Bulletin Info Site n°1 au mois de mai 2013, puisque 17% des 479 courriers envoyés n'ont pas pu être distribués faute de mise à jour des données cadastrales recueillies en 2012. Ce travail a nécessité la mise à jour du fichier courrier et de la couche SIG du parcellaire. Malgré l'aide apportée par les communes du site Natura 2000 pour corriger au mieux les coordonnées erronées, les résultats obtenus ont été très faibles du fait de l'ancienneté du cadastre.

### 2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES

L'animation étant à ses débuts, aucun contrat n'a été signé en 2013.

La gestion des embâcles étant effectuée par le SIVOM de la vallée du Petit Morin, les potentialités de contractualisation sont infimes pour les Contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » et A32311R « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ». Cependant, suite à l'invitation du SIVOM de la Vallée du Petit Morin et du Conseil Général de Seine-et-Marne, en charge de l'accompagner sur cette thématique, la chargée d'études Natura 2000 a participé à un après-midi de terrain d'identification des embâcles à retirer pour la tranche de travaux prévue en 2014.



## 2.3 ANIMATION DES MAET

L'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEt sur le territoire Natura 2000 est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Cette action ne se limite pas spécifiquement à l'animation des MAEt mais est beaucoup plus large, de manière à accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est bien de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle de leurs parcelles mais aussi au niveau de leur exploitation afin de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

### 2.3.a LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Afin d'informer les exploitants des mesures d'accompagnements disponibles, une plaquette synthétisant les MAEt ouvertes sur le territoire ainsi que les conditions d'engagement, a été réalisée et distribuée aux agriculteurs rencontrés.

Une réflexion sur une lettre d'information spécifique aux agriculteurs afin de les informer, les sensibiliser à la démarche Natura 2000 et les tenir informés des actualités agricoles sur le site a été menée en fin d'année. Cette lettre devrait paraître en début d'année 2014.

Enfin, est concernée dans cette rubrique, la préparation des cahiers d'enregistrement des pratiques pour les MAEt, ainsi qu'un cahier sur les exigences complémentaires puis la réalisation de notices pour remplir le dossier PAC en cas d'engagement en MAEt.

### 2.3.b L'ANIMATION TERRAIN

Cette phase représente l'enjeu principal de la mission d'animation pour amener les agriculteurs dans la démarche Natura 2000 mais surtout pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

Une réunion d'information pour les agriculteurs s'est tenue le 21 février 2013 afin de leur présenter le réseau Natura 2000 et leur montrer l'intérêt de ce classement sur leur territoire. Les enjeux de conservation du site et la définition des objectifs leurs ont été présentés afin qu'ils puissent saisir l'importance de ce classement et ainsi intégrer cette problématique dans la gestion courante de leur exploitation. Puis une présentation de l'accompagnement technique proposé par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, ainsi que les conditions d'engagement en MAEt et les différentes mesures disponibles sur le territoire a été effectuée.

A la suite de cette réunion, les 7 agriculteurs présents ont été contactés afin de leur proposer une rencontre individuelle.

Ces rencontres individuelles avec l'exploitant permettent de discuter de son cas concret et de pouvoir réaliser un diagnostic d'exploitation par la suite. Ce ou ces diagnostics sont le diagnostic biodiversité (centré sur la relation biodiversité/agriculture et adapté pour les MAEt gestion de milieux type biodiversité) et le Diagnostic Agro-Environnemental Géographique ou DAEG (plus large dans l'analyse de l'exploitation et des pratiques et adapté pour les MAEt réductions de produits phytosanitaires). A l'issue de ces diagnostics, une restitution est faite à l'agriculteur en lui proposant des orientations de gestion et une série d'aménagements réalisables. Cela comprend le calcul des Indices de Fréquences de Traitements (IFT), une étude économique de l'engagement en MAEt ainsi qu'une cartographie des MAEt contractualisables.

Pour finir, en cas d'engagement en MAEt de la part de l'agriculteur, le dossier administratif complet lui est remis pour la partie MAEt et PAC, comprenant la cartographie des MAEt mais aussi les notices pour l'aider à remplir ses formulaires.



Aucune rencontre individuelle n'a été réalisée avec les exploitants du territoire suite à cette réunion.

Une mise à jour de la base de données des agriculteurs du territoire a été effectuée afin de pouvoir en contacter le maximum. Malgré cela, certaines données sont toujours manquantes.

Plusieurs agriculteurs ont été contactés par téléphone pour leur présenter le site Natura 2000 et les possibilités d'accompagnement technique et financière présentes sur le territoire.

A la suite de ces contacts, plusieurs agriculteurs se sont montrés intéressés, un premier a été rencontré en 2013 et un prochain rendez-vous est fixé en février 2014 et deux autres seront également rencontrés en début d'année 2014.

### 2.3.c L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEt que les agriculteurs non engagés en MAEt. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEt au vu des contraintes réglementaires que cela comportent, il peut toutefois adapter ses pratiques, aménager son territoire et participer ainsi au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique, réglementaire, qu'administratif, ceci étant réalisé par des agents de la Chambre d'Agriculture spécialisés dans ce domaine.

En 2013, trois formations ont été proposées par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne aux agriculteurs du territoire. Une formation sur les auxiliaires de cultures au printemps, une seconde sur la gestion des ripisylves en novembre et une dernière sur la plantation et l'entretien de haies en décembre ont ainsi été réalisées mais aucun exploitant du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » n'a participé à une de ces formations.

### 2.3.d LE SUIVI DES AGRICULTEURS

Une fois sensibilisés et engagés en MAEt, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEt réduction de produits phytosanitaires.

Annuellement, lors de leur déclaration PAC en mai, une réactualisation des notices est utile pour remplir leurs formulaires et leur dossier PAC.

De plus, les exploitants non engagés doivent être doublement accompagnés afin de les sensibiliser et de les engager dans la démarche de préservation de Natura 2000.



## 2.3.e PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Objectif du DOCOB	Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	Engagement unitaire 5	CI1 Formation PI	CI4 Diagnostic individuel
N°3 : Amélioration de la qualité de l'eau	IF_PEMO_HE1	Gestion couvert herbacé avec limitation de la fertilisation	196,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti U N 102,86 €			non	oui
	IF_PEMO_HE2	Gestion couvert herbacé sans fertilisation	228,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €			non	oui
	IF_PEMO_HE3	Création et gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation	354,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti U N 102,86 €	COUVER06 158 €		non	oui
	IF_PEMO_HE4	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation	386,00	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	COUVER06 158 €		non	oui
	IF_PEMO_GC1	Reduction phyto -40% herbi	88,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_04 77€				oui	oui
	IF_PEMO_GC2	Reduction -50% hors herbi	111,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_05 100€				oui	oui
	IF_PEMO_GC3	Reduction -50% hors herbi avec maïs	70,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_06 59€				oui	oui
	IF_PEMO_GC4	Absence de traitement herbicide	141,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_02 130€				oui	oui
	IF_PEMO_GC5	Absence de traitement phyto	251,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_03 240€				oui	oui
	N°2 : Restauration des habitats d'espèces N°3 : Amélioration de la qualité de l'eau	IF_PEMO_R11	Entretien de la ripisylve	1,15	L	ripisylve	LINEA_03 1,15€					non
IF_PEMO_R12		Mise en defers temporaire de milieux remarquables	41,00 € pour surfaces en herbe 82,00 € pour milieux prairiaux	S	surfaces en herbe / milieux remarquables	MILIEU_01					non	oui



### 2.3.f SYNTHÈSE SUR LA SIGNATURE DES MAET

Aucun exploitant n'a souhaité s'engager dans une MAEt en 2013.

## 2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En Décembre 2013, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a délibéré en faveur de l'adhésion à la Charte Natura 2000 sur sa parcelle B3 144 à Saint-Cyr-sur-Morin. Le dossier d'adhésion sera instruit en début d'année 2014.

## 2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

L'aménagement de points d'abreuvement et de clôtures sur les prairies pâturées jouxtant la rivière à l'aide de la mesure n°9 du Document d'Objectifs « Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs au sein de la parcelle », a été soulevé en 2013.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est actuellement en contact avec des éleveurs concernés pour discuter des projets réalisables sur leurs parcelles. Les discussions vont se poursuivre en 2014 et nous allons étudier la possibilité de contractualisation de cette mesure.

La restauration des continuités écologique et sédimentaire avec la mesure n°11 du DOCOB « Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons » est appuyée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, participe à la stratégie départementale de mise en œuvre de l'article L.214-17 sur les cours d'eau classés en liste 2. Cela se traduit par la constitution de binômes composés des représentants de la Mission Inter Service de l'Eau (MISE) qui mènent des entretiens individuels auprès des propriétaires des ouvrages concernés par le classement réglementaire visant à les informer sur la réglementation, les solutions techniques envisageables ainsi que les financements mobilisables.

L'animatrice du site participera en 2014 aux rencontres avec les propriétaires sur la rivière du Petit Morin.

Un contact a été pris avec un propriétaire de moulin souhaitant effectuer des travaux de restauration des continuités. Un rendez-vous sur sa propriété sera réalisé en 2014 pour l'accompagner dans ce projet et lui porter à connaissance toutes les informations techniques et administratives qui lui seront nécessaires.

Cette thématique a également été abordée longuement suite aux questions des élus et des habitants de ce territoire, lors de réunions (formation des élus aux EIN 2000, réunion publique d'information et Comité de Pilotage). Le Petit Morin a longtemps été utilisé pour faire fonctionner des moulins grâce à sa force hydraulique importante. Une partie de ce patrimoine bâti est actuellement réutilisé afin de générer de l'électricité pour la consommation personnelle de leurs propriétaires. Les travaux effectués par ces derniers étant conséquent et coûteux, la restauration des continuités écologiques soulève de fortes appréhensions. Cela provoque également chez les riverains, un amalgame avec la politique Natura 2000 et de ce fait, une réticence à y prendre part.



## 2.6 ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail.

**Temps total d'animation consacré à la contractualisation : 22,7 jours.**

## 3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

En 2013, plusieurs projets ont fait l'objet d'une Evaluation des Incidences Natura 2000 :

- Une compétition de canoë kayak pouvant rassembler 300 participants ;
- Une compétition de course à pied (Ultra-trail de la Brie des Morin)
- Des projets de construction / réhabilitation de STEP sur plusieurs communes du site Natura 2000 (réalisés par les bureaux d'études en charge de ces projets).

Des renseignements ont également été fournis à une entreprise souhaitant réaliser des travaux de drainage sur des prairies en bordure du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Le projet d'implantation d'un chenil d'élevage canin distant d'environ 4km du site Natura 2000, évoqué en 2012, n'a pas eu besoin d'un tel dossier en 2013 car celui-ci n'a pu aboutir pour d'autres motifs.

Afin d'informer le plus en amont possible les acteurs du site à ce sujet, les « Evaluations des Incidences Natura 2000 » ont fait l'objet d'une formation à destination des élus des 9 communes concernées, le 24 octobre 2013. Douze personnes ont assisté à cette formation. Un article résumant les informations évoquées lors de cet après-midi a été rédigé pour le compte de la Communauté de communes « La Brie des Morin », afin que celle-ci l'intègre à son bulletin d'information communautaire.

Afin de permettre un accès plus facile aux porteurs de projets à l'information nécessaire pour remplir le formulaire d'Evaluation des Incidences Natura 2000, des fiches de synthèse sur les espèces et l'habitat d'intérêt communautaire ont été rédigées. Elles seront mises à disposition dans les mairies au début de l'année 2014.

**Temps total d'animation consacré à l'Evaluation des Incidences : 18,92 jours.**

## 4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Campagne de pêches électriques ;
- Campagne de suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Identification des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-batrachion* ».



#### 4.1.a CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 et actualisation des données du diagnostic écologique.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire porte sur 5 stations, chaque station étant prospectée une année sur deux, à l'exception de la station de référence (Station n°1- La Couarde à Verdilot). Ainsi trois stations ont été prospectées les 17 et 18 septembre 2013 : la station ayant permis l'élaboration du DOCOB et deux nouvelles stations.

Le protocole de pêche électrique mis en œuvre est celui de l'inventaire pour la Station 1- La Couarde à Verdilot et la Station 5 – Le Petit Morin à Saint-Ouen-sur-Morin. La Station 4 – Le Pont de Villeneuve-sur-Bellot a été inventoriée grâce au protocole de pêche électrique par sondage, du fait de la largeur importante. L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Le Chabot trouve, sur le site Natura 2000, des habitats favorables à son développement et à sa reproduction. Bien que cette dernière soit avérée, il convient de noter que des échecs de reproduction ont eu lieu certaines années. Cela indique que l'espèce supporte, du moins ponctuellement, des facteurs de perturbation dommageables à sa reproduction (pollutions, curages,...).

La Lamproie de planer se reproduit sur le site Natura 2000 (cf. §4.1.b CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (*Lampetra planeri*)). Néanmoins, cela implique que les individus de cette espèce se rendent vers les milieux favorables à la reproduction. La Lamproie de planer est donc particulièrement sensible à la rupture des continuités écologiques.

Les chargés de missions animation Natura 2000 à la DDT 77 ont assisté à une pêche électrique, ainsi que les chargés d'études Natura 2000 co-animateurs de ce site à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, une riveraine engagée dans une association locale de protection de la nature et quelques passants.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2013 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2014, 22 pages).

#### 4.1.b CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)

Objectifs : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation et l'identification de nids creusés et abandonnés qui résultent soit d'une tentative de création de nid soit d'une reproduction réussie entraînant la mort des adultes.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer pouvant ne pas être présentes sur tous les tronçons du cours d'eau, le choix des linéaires à prospecter s'est porté sur ceux



correspondant aux 3 stations inventoriés en 2012 par pêche électrique. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 25 mars et le 16 mai 2013. Tous les comportements ou indices de reproduction ont été répertoriés.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer a été avérée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » grâce à l'observation de deux nids de Lamproies de planer en plein accouplement.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2013 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2014, 22 pages).

#### 4.1.c IDENTIFICATION DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU *RANUNCULION FLUITANTIS* ET DU *CALLITRICHIO- BATRACHION* »

Objectifs : Identifier et cartographier les stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-batrachion* » qui ne l'étaient pas jusqu'à présent.

Habitat concerné : L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Description des actions réalisées : Prospection visuelle des tronçons du Petit Morin où l'état de conservation de cet habitat est favorable afin d'observer les herbiers. Ceux-ci ne se développant que dans des conditions de fort éclaircissement, les autres tronçons du Petit Morin n'ont pas fait l'objet de cette prospection. En effet, le Petit Morin est une « rivière galerie », c'est-à-dire entourée d'une ripisylve dense qui filtre une grande partie de la lumière.

Les 3 stations identifiées ont fait l'objet d'une localisation GPS et d'une estimation de leur surface. Une journée de terrain de prospection en canoë a également été effectuée avec Thierry FERNEZ, chargé d'études au CBNBP, qui a réalisé une caractérisation plus fine de cet habitat.

Conclusions principales : Trois stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » ont été retrouvées et caractérisées sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2013 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2014, 22 pages).

#### **Temps d'animation consacré aux suivis**

Au total 61.33 jours d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2013.



## **5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION**

### **5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA**

#### **5.1.a SITE INTERNET**

Le site internet dédié au site Natura 2000 a été mis en suspend jusqu'à la fin de l'année 2013 car une refonte de tous les sites Natura 2000 en Seine-et-Marne a été réalisée sur un site commun à tous. Ce nouveau site Internet commun se situe dans la pépinière de sites de l'ATEN (Atelier des Espaces Naturels). La construction de la page dédiée au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » a commencé en 2013 et se prolongera sur l'année 2014. Ce site Internet a été alimenté en 2013 par les actualités du site Natura 2000 (dates des différentes interventions au 10<sup>e</sup> Forum de Provins, de la réunion publique d'information, de la formation à l'Evaluation des Incidences Natura 2000 à destination des élus et celle du Comité de Pilotage).

#### **5.1.b COMMUNICATIONS AVEC LES MEDIAS**

La Communauté de communes « La Brie des Morin » a mis en ligne le Bulletin Info Site n°1 en téléchargement libre sur son site Internet communautaire.

Une communication sur les espèces piscicoles d'intérêt communautaire extraite du Bulletin Info Site n°1 a été faite dans le Bulletin d'information communautaire de la Communauté de communes de la Brie des Morin dans sa rubrique « Environnement ».

Un article sur l'Evaluation des Incidences Natura 2000 a été rédigé en décembre 2013 pour paraître dans le Bulletin d'information communautaire de la Communauté de communes « La Brie des Morin » en 2014.

#### **5.1.c SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS**

Au niveau agricole, la création de supports de communication est indispensable pour informer les acteurs de terrain et pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion et les mesures d'accompagnement (MAEt, PVE, ...).

Pour cela, une plaquette de présentation de ces mesures d'accompagnements a été distribuée aux agriculteurs présents à la réunion d'animation du territoire Natura 2000 en février 2013. Le cahier des charges des MAEt a été remis à trois agriculteurs qui en ont fait la demande.

Un projet de lettre d'information spécifique aux agriculteurs est en cours.

### **5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS**

La Communauté de communes « La Brie des Morin » est un partenaire important pour mettre en œuvre des actions ambitieuses et relayer les informations relatives au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » et de la mise en œuvre de son DOCOB. Les échanges avec cette structure ont été fréquents et productifs tout au long de l'année 2013.

Le SIVOM de la Vallée du Petit Morin était en charge de la gestion des embâcles en 2013. Des échanges ont eu lieu avec cette structure, lors d'un après-midi sur le terrain pour identifier les embâcles à retirer lors de la tranche de travaux 2014.

Le Conseil Général de Seine-et-Marne a également été rencontré par l'intermédiaire de personnes de différents services au sujet de Natura 2000, la biodiversité et la gestion des embâcles. Après des recherches conjointes, il s'avère que ce partenaire ne dispose pas de parcelle en site Natura 2000 « le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Une prise de contact a eu lieu avec le Comité Départemental de Canoë Kayak pour envisager la



création d'une Charte Natura 2000 des Usagers. Une date de réunion a été prise en janvier 2014.

## 5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

### **Formation des élus à l'Evaluation des Incidences Natura 2000**

Date et lieu : 24 octobre 2013 dans la salle des fêtes de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin.

Public visé : Les élus des communes du site Natura 2000.

Objet de la réunion : L'objectif principal de cette réunion était d'apporter un maximum d'informations aux élus au sujet de l'Evaluation des Incidences en site Natura 2000, afin qu'ils en prennent connaissance. Ce public a été privilégié aux riverains, car plus au fait de la réglementation et des instances administratives, mais également pour que ces acteurs locaux puissent être un relais auprès de leurs administrés.

Conclusions de la réunion :

Cette réunion a permis de donner les contacts des animateurs du site Natura 2000 qui sont chargés d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'Evaluation des Incidences Natura 2000. Les 11 élus présents ce jour-là, ont également reçu les arrêtés préfectoraux encadrant le régime d'Evaluation des Incidences Natura 2000. Cette formation a également permis de prendre contact avec la personne responsable de l'Ultra-trail de la Brie des Morin qui souhaitait recevoir une aide pour compléter le dossier d'Evaluation des Incidences Natura 2000 nécessaire pour l'autorisation de cette manifestation. De nombreuses questions ont également été soulevées par les élus, sur Natura 2000 en général mais principalement sur la politique nationale de restauration des continuités écologiques.

En effet cette politique en faveur de la biodiversité et des équilibres biologiques soulèvent de nombreux questionnements et de fortes inquiétudes sur ce territoire façonné par l'agriculture et la meunerie depuis plusieurs siècles. L'amalgame est fait par les élus entre l'animation du site Natura 2000 et la restauration des continuités écologiques et ce d'autant plus que cette dernière est soutenue par la philosophie du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

### **Réunion publique d'information sur le site Natura 2000**

Date et lieu : 26 novembre 2013 dans la salle polyvalente de la commune de La Trétoire.

Public visé : Riverains et élus du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Objet de la réunion : L'animation du site Natura 2000 ayant commencé en juillet 2012, l'objectif de cette réunion d'information était d'expliquer aux riverains, aux agriculteurs et aux élus les missions menées depuis sur le site Natura 2000. L'objectif était également d'expliquer les tenants et les aboutissants de la contractualisation mise en place par Natura 2000, afin d'inciter les propriétaires à s'engager dans cette politique de préservation de la biodiversité. Un temps important a été consacré aux échanges.



Conclusions de la réunion : Cette réunion a permis de comprendre les réticences des riverains vis-à-vis de la politique Natura 2000 et de répondre à leurs questions. Les élus étaient fortement présents, dont Monsieur DELESALLE, Président du COPIL et vice-président de la Communauté de communes « La Brie des Morin », et représentaient environ le tiers des 35 personnes du public.

Les mêmes questions ont été posées au sujet de la restauration des continuités écologiques auxquelles se sont ajoutées celles de riverains propriétaires de moulins produisant de l'hydroélectricité à des fins personnelles.

L'amalgame a une nouvelle fois été constaté entre l'animation du site Natura 2000 et tous les différents services de l'Etat en charge de biodiversité, des milieux aquatiques et de police.

Après cette réunion, l'animation du site Natura 2000 a été repensée et sera axée principalement sur de la communication auprès des riverains car la contractualisation semble très compliquée à faire accepter à l'heure actuelle, au vu de la mise en place de la politique nationale de rétablissement des continuités écologiques, d'autant plus que le Petit Morin est classé en totalité au titre de la Liste 1 et également au titre de la Liste 2, de l'amont du site jusqu'à la confluence avec le ru Moreau, de l'article L 214.17 du code de l'environnement imposant des résultats d'ici 2017.

## 5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

### **Réunion de présentation des résultats de la SNPN sur les mares en Ile-de-France et des prospections de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) – 22/04/13**

Rôle de l'animateur du site : Public

Public présent : Acteurs de la préservation de la biodiversité et des espèces menacées en Seine-et-Marne et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Interactions entre la vie du site Natura 2000, les zones humides à proximité de celui-ci et la protection de l'espèce *Bombina variegata*, classée à la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

### **Réunion de coordination des actions franciliennes du Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune – 21/11/13**

Rôle de l'animateur du site : Participant

Public présent : Acteurs de la préservation de la biodiversité et des espèces menacées en Ile-de-France et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Interactions entre la vie du site Natura 2000 et la protection de cette espèce emblématique, classée à la Directive « Habitat-Faune-Flore ».

## 5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

### 5.5.a BULLETIN INFO SITE

Le Bulletin Info Site n°1, édité et envoyé en mai 2013, contient des informations sur la chronologie de la vie du site Natura 2000, des informations générales sur la politique Natura 2000, une carte du site, l'écologie des espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire, une explication sur les Evaluations d'Incidences Natura 2000 ainsi que les coordonnées des animateurs du site Natura 2000. Dans ce bulletin d'information, les différentes mesures de contractualisation disponibles



(Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, Mesures Agro-environnementales) sont expliquées dans différents paragraphes et grâce à un schéma, afin de susciter l'intérêt des propriétaires riverains. Cependant aucun d'entre eux ne s'est manifesté suite à cet envoi pour s'engager dans la politique Natura 2000. De plus 17% des 479 courriers envoyés n'ont pas pu être distribués par la Poste, faute de mise à jour dans les coordonnées des propriétaires, disponibles au cadastre.

### 5.5.b 10<sup>e</sup> FORUM DE PROVINS NATURE ET ENVIRONNEMENT

Afin de promouvoir la politique Natura 2000 auprès du grand public, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé de mettre en place plusieurs événements lors du 10<sup>e</sup> Forum de Provins Nature et Environnement :

- **Une conférence grand public** intitulée « Conférence Natura 2000 : Quels enjeux, quels objectifs ? ». Tous les animateurs de site Natura 2000 compris dans le canton de Provins ont pris part à cet événement qui a eu lieu le 12 novembre 2013 et a rassemblé 17 auditeurs et 6 intervenants, dont la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.
- **Un atelier conférence pour 2 classes de lycéens**, intitulée « Natura 2000, une politique européenne au service des habitats et des espèces ». Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser les élèves à la protection de la biodiversité et leur apporter des connaissances sur la politique Natura 2000 au travers d'exemples concrets.

### 5.5.c ANIMATIONS SCOLAIRES

Les 9 écoles élémentaires publiques présentes dans les 9 communes concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » ont été contactées par deux fois par courrier pour leur proposer les animations disponibles sur le thème de Natura 2000 et sur la rivière Petit Morin. Une seule école a répondu à ce courrier cependant les conditions actuelles de mise en place de l'animation à laquelle elle avait droit ne satisfaisant pas ses attentes, celle-ci n'a pas donné de suite en 2013. Néanmoins les écoles seront de nouveau sollicitées en 2014.

## 5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

### **Journée d'échanges techniques Natura 2000 (20 Février 2013 – Paris, La Défense)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 de France métropolitaine, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentations des lignes directrices pour la prochaine programmation des fonds européens de financement de la politique Natura 2000.

### **Journée d'échanges techniques Natura 2000 (25 juin 2013 – locaux de la DDT de Seine-et-Marne, Vaux-le-Pénil)**

Rôle de l'animateur du site : Participant (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentation des actualités de la politique Natura 2000 en Seine-et-Marne, de



protocoles de suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, des évolutions concernant l'Evaluation des Incidences Natura 2000, échanges autour de la création de fiches de synthèse des DOCOB et des fiches synthétiques sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, autour de la mise en œuvre de SUDOCO, sur la création du nouveau site Internet commun et retours d'expériences avec les animateurs de Seine-et-Marne.

### **Journée d'intégration des nouveaux arrivants du réseau Natura 2000 (1er octobre 2013 – Paris, La Défense)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 (toutes régions), services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Points sur les aspects juridiques et la gestion d'un site Natura 2000, présentation d'actions et de structures dont les activités sont liées à Natura 2000, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs.

### **Journée d'échanges techniques Natura 2000 (19 novembre 2013 – Marais de Larchant, Seine-et-Marne, Larchant)**

Rôle de l'animateur du site : Participant (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 d'Ile-de-France, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentation des expériences de pastoralisme menées sur les sites Natura 2000 franciliens et échanges de contacts avec les différents animateurs de sites Natura 2000 en Ile-de-France.

**Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public : 32,14 jours.**

## **6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE**

En 2013, les communes de La Trétoire et de Bellot ont débuté l'élaboration de leur PLU. Les informations concernant les Contrats et la Charte Natura 2000 disponibles sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » ont été fournies à la commune ainsi qu'au bureau d'études en charge de cette mission.

Dans le cadre de ses missions institutionnelles, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne donne son avis dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme. Elle veille à ce que les problématiques Natura 2000 et Trame Verte et Bleue soient prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme en préservant les intérêts agricoles.

### **Journée d'échanges techniques sur le rétablissement des continuités écologiques organisée par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie (8 novembre 2013 – Provins)**

Rôle de l'animateur du site : Public

Public présent : Techniciens de rivières, techniciens zones humides, acteurs dans le domaine de



l'eau et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Prise en compte des expériences déjà menées sur le territoire seine-et-marnais et des outils à disposition pour mettre en œuvre cette politique nationale soutenue par les lignes directrices du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

**Temps total de l'animation consacré à la cohérence des politiques publiques et du programme d'action sur le site : 5,25 jours**

## **7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

### **7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

#### **7.1.a ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE**

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 13 décembre 2013 dans les locaux de la Communauté de communes « La Brie des Morin », à Bellot.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur Natura 2000 et sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».
- Présentation de la mise en œuvre de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB).
- Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2013.
- Actions et perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour l'année 2014.
- Présentation des résultats de l'étude menée par la SNPN sur la population de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) par Marie MELIN.

Les questions abordées lors du Comité de Pilotage ont été variées et ont porté sur l'écologie des espèces et de l'habitat d'intérêt communautaire, les techniques de gestion possibles pour améliorer le milieu naturel, les différentes possibilités de contractualisation et les continuités écologiques. Le maintien du suivi de la reproduction de la Lamproie de planer a également été soulevé. Après discussion, ce suivi est maintenu en 2014.

L'ouverture de trois nouvelles Mesures Agro-Environnementales a également été proposée. Ces mesures de création et gestion de couvert et bandes enherbées sont déjà ouvertes sur d'autres territoires Natura 2000 similaires. Suite à la validation lors du COPIL, les propositions seront étudiées lors de la Commission Régionale Agro-Environnementale en février 2014.

Suite à la présentation de Marie MELIN sur les résultats de l'étude menée par la SNPN sur la population de Sonneurs à ventre jaune, des questions ont également été posées sur cette espèce et sur les différents moyens disponibles pour la protéger.



### 7.1.b ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

En 2013, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

### 7.1.c REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Aucune réunion avec les services de l'Etat n'a été nécessaire, grâce à des échanges réguliers tout au long de l'animation, par téléphone et emails, entre la Fédération de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et les services de l'Etat.

## 7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes « La Brie des Morin », ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2013,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2013 (rédaction du rapport, facturation...).

## 7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Du fait d'un écart de temps important entre la validation du DOCOB et le début de l'animation, les données des diagnostics socio-économique et écologique ont été actualisées en 2012. Les compléments apportés concernant les MAEt qui étaient nécessaire pour être en conformité avec la réglementation ont été fournis par la CA77 en 2012.

Cette actualisation n'a donc pas été nécessaire en 2013.

## 7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

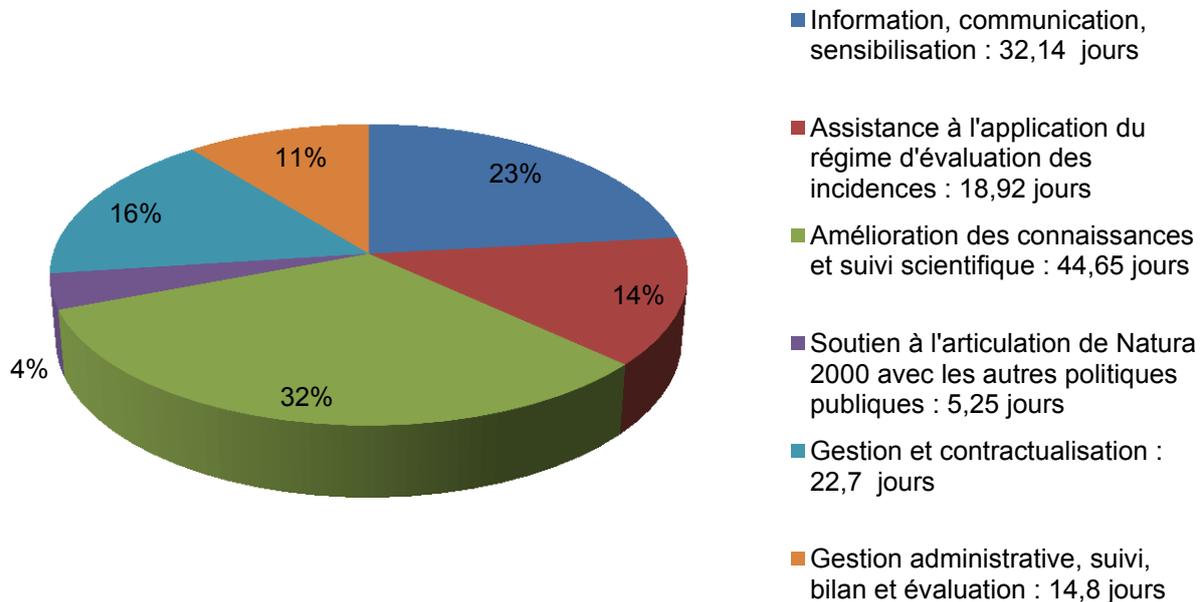
La Charte Natura 2000 est déjà élaborée pour ce site Natura 2000. Elle sera améliorée graphiquement en 2014 et pourra éventuellement être complétée par un volet portant sur les loisirs de nature, notamment le canoë-kayak, suite aux différents échanges qui seront menés avec le Comité Départemental de Canoë Kayak de Seine-et-Marne.

**Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) : 14,8 jours.**



## 8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



En 2013, la communication sur la politique Natura 2000 auprès des riverains a été privilégiée au démarchage individuel des propriétaires. En effet la « dédramatisation » du sujet auprès des habitants semblait importante d'être menée pour que les propriétaires en site Natura 2000 soient moins hostiles aux propositions qui pouvaient leur être faites dans le cadre de la politique Natura 2000 sur le site « Le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

En effet, au travers de divers échanges avec des particuliers suite aux envois de courrier (Bulletin Info Site n°1 et courriers d'invitation à la réunion publique), nous nous sommes aperçus que le terme « Natura 2000 » soulevait systématiquement des appréhensions et un blocage pour engager un dialogue. Ce dispositif est encore actuellement vu comme une contrainte, un surplus d'interdiction voire une spoliation des droits des propriétaires à utiliser leurs parcelles selon leurs envies. A partir de l'instant où les propriétaires sont renseignés sur le caractère volontaire de la démarche, ils se sentent rassurés et coupent court à la discussion.

La mise en place actuelle de la politique nationale de rétablissement des continuités écologiques réactive la virulence des propos des riverains au sujet de Natura 2000 car l'amalgame est total dans les esprits, entre les services de l'Etat et la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Dans les conditions actuelles, le message porté par la politique Natura 2000 est inaudible par les riverains.

L'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin » en 2014 sera plus pertinente si elle continue à être menée dans le sens d'une communication active autour de la nécessité de préserver le patrimoine naturel de cette vallée et en saisissant les opportunités de contractualisation, plutôt que de mener une campagne intensive de démarchage des particuliers. L'objectif sera également de renforcer les liens tissés avec les collectivités territoriales concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin que celles-ci continuent de soutenir nos actions.